

Image not found or type unknown



annulation de compromis de vente par le vendeur !

Par **albertine79**, le **09/03/2009** à **20:37**

nous venons de signer le compromis. La propriétaire a signé, mais son mari n'était pas là.

A présent il est revenu, et l'agence nous appelle :

il veut vendre à quelqu'un qui lui propose un peu plus !

Quelle est la valeur du compromis, même avec une seule signature ? sachant que nous l'avons reçu avec accusé de réception.

Et d'autre part, les propriétaires avaient-ils le droit de continuer de faire visiter la maison (avec une autre agence) malgré le fait que le compromis était signé de l'un des deux ?

Quel recours avons-nous ?

je vous remercie